



## **Fédération des Parcs naturels régionaux de France**

---

### **CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE** (acte d'engagement)

Marché privé de maîtrise d'œuvre  
pour la réhabilitation d'un bâtiment existant

---

# Sommaire

<b>Article 1 – Informations relatives au pouvoir adjudicateur</b>	<b>3</b>
<b>Article 2 – Informations relatives au(x) Titulaire(s)</b>	<b>3</b>
<b>Article 3 – Prix</b>	<b>5</b>
3.1 – Forme du prix	5
3.2 – Montant ferme	5
<b>Article 4 – Durées et pénalités de retard</b>	<b>5</b>
4.1 – La durée du contrat et les durées d'exécution d.	5
4.2 – Pénalités de retard.	5
<b>Article 5 – Délai de validité des offres</b>	<b>6</b>
<b>Article 6 – Sous-traitance</b>	<b>6</b>
<b>Article 7 – Marché à tranches fermes et optionnelles</b>	<b>6</b>
<b>Article 8 – Assurance(s) professionnelle(s) propres aux activités de maîtrise d'œuvre</b>	<b>6</b>
<b>Article 9 – Paiement – Compte(s) à créditer</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE N° 1</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE N° 2</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE N° 3</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE N° 4</b>	<b>14</b>

# Acte d'Engagement

## Article 1 – Informations relatives au pouvoir adjudicateur

Informations administratives	
Identification du pouvoir adjudicateur	La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 9 rue Christiani à Paris (75018), représentée par son Président en exercice, Monsieur Monsieur Michaël Weber.
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R 2191-59 du Code de la Commande Publique	Sylvie Gauchet

Identification du marché	
Intitulé de la consultation	<b>Marché privé de maîtrise d'oeuvre</b>
Numéro du marché	<b>2021-2023</b>

## Article 2 – Informations relatives au(x) Titulaire(s)

Les coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique) communiquées ci-après dans le présent Acte d'Engagement devront permettre une correspondance certaine avec le pouvoir adjudicateur.

### Signataire du marché

Nom : .....  
Prénom : .....  
Qualité : .....

Cocher ci-dessous la case correspondant à votre situation :

- Signant pour mon propre compte  
 Signant pour le compte de la société .....

et

- Agissant en tant qu'entreprise unique  
 Agissant en tant que mandataire du groupement défini ci-après :  
 Solidaire                       Conjoint

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

Oui

Non

**Entrepreneur individuel ou mandataire du groupement**

Raison sociale : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Fax : .....

Courriel : .....

Numéro SIRET : .....

Numéro au  
registre du  
commerce : .....

Code NAF : .....

**En cas de groupement :**

***Cotraitant n°1***

Raison sociale : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Fax : .....

Courriel : .....

Numéro SIRET : .....

Numéro au  
registre du  
commerce : .....

Code NAF : .....

***Cotraitant n°2***

Raison sociale : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....  
Fax : .....  
Courriel : .....  
Numéro SIRET : .....  
Numéro au  
registre du  
commerce : .....  
Code NAF : .....

Après avoir fourni les déclarations, documents et renseignements prévus par le Document de consultation,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché listées dans le Document de consultation et les avoir acceptées sans réserve ni modification, **je m'engage / j'engage le groupement dont je suis le mandataire**<sup>1</sup>, à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies.

La signature de l'Acte d'Engagement par le Titulaire emporte acceptation de l'ensemble des pièces constitutives de la candidature et de l'offre du marché.

## Article 3 – Prix

### 3.1 – Forme du prix

Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire.

### 3.2 – Montant ferme

Le Titulaire s'engage à exécuter les prestations de maîtrise d'oeuvre, selon les modalités techniques décrites et conformément aux stipulations des documents contractuels, moyennant l'application du prix global et forfaitaire, décomposé par tranches, tel que présenté dans le document contractuel intitulé « **Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** » complétée et signée.

Les prix des tranches de la mission de maîtrise d'oeuvre sont fermes. Ils ne peuvent pas évoluer en cours de mission même en cas d'évolution du coût prévisionnel des travaux sauf circonstances particulières constatées d'un commun accord par les Parties et formalisé par la voie d'un avenant. Le prix des prestations de maîtrise d'oeuvre n'est pas évolutif.

## Article 4 – Durées et pénalités de retard

4.1 – La durée du contrat et les durées d'exécution des prestations sont définies à l'article 2.1 du Document de consultation.

4.2 – Le maître d'oeuvre Titulaire du marché s'engage à respecter scrupuleusement les durées d'exécution précitées. Au cours de l'exécution du chantier, il s'engage également à émettre ses VISAS ainsi que tous documents

---

<sup>1</sup> *Rayer la mention inutile*

techniques dans un délai 4 jours ouvrés à compter de l'envoi des documents par l'entreprise ou de la sollicitation. A défaut, le maître d'œuvre est réputé avoir émis un VISA sans réserve ou avoir approuvé le document.

Tout retard d'exécution donne lieu à application de pénalités de retard, dès le premier jour de retard, sur la base de 1/1000<sup>ème</sup> du coût prévisionnel des travaux par jour calendaire de retard. Les pénalités de retard sont plafonnées à 15 % du montant du marché de maîtrise d'œuvre, sans préjudice de l'indemnisation de éventuels dommages subis par la Fédération pour un montant supérieur.

Avant d'appliquer les pénalités, la Fédération adresse au Titulaire un état des pénalités susceptibles de lui être appliquées pour une période donnée. Dans un délai de 15 jours suivant la réception de cet état, le Titulaire présente ses éventuelles observations. Au terme de ce délai de 15 jours, après avoir pris connaissance des éventuelles observations présentées par le Titulaire, la Fédération applique les pénalités qu'elle estime justifiées.

## **Article 5 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est défini dans le Document de consultation.

## **Article 6 – Sous-traitance**

Les modalités relatives à la sous-traitance sont décrites au Document de consultation.

## **Article 7 – Marché à tranches fermes et optionnelles**

Le contrat de maîtrise est constitué d'une tranche ferme correspondant à la phase de conception de l'avant projet permettant de vérifier l'adéquation du projet avec le coût prévisionnel des travaux, suivi d'une tranche optionnelle n° 1 correspondant à l'établissement du projet (en ce compris les éventuels dossiers de demande d'autorisation administrative), puis d'une tranche optionnelle n° 2 correspondant au suivi de la réalisation des travaux, comme il est détaillé au Document de consultation.

La FPNRF est libre d'affermir ou non les tranches optionnelles. Elle procède à leur affermissement en notifiant au Titulaire un ordre de service. Cette notification peut être faite par l'envoi d'un courriel. Le non affermissement des tranches optionnelles ou leur affermissement avec retard n'ouvre droit à aucune indemnité au Titulaire.

## **Article 8 – Assurance(s) professionnelle(s) propres aux activités de maîtrise d'œuvre**

Le Titulaire justifie avoir souscrit une assurance le couvrant notamment des dommages liés à un défaut d'exécution contractuelle ainsi que des dommages entrant dans le champ d'application des garanties légales des constructeurs.

Il produit son attestation d'assurance en annexe n° 4.

*joindre un ou des RIB en ANNEXE N °4*

## **Article 9 – Paiement – Compte(s) à créditer**

Le délai de paiement applicable au marché est de 30 jours après réception de la facture et vérification du service fait.

En cas de dépassement de ce délai, le taux des intérêts moratoires est le taux d'intérêt marginal en vigueur de la banque centrale européenne, majoré de 8 points.

Le retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros.

La FPNR se libérera des sommes en euros dues au titre du CONTRAT (à l'exception des sommes dues aux sous-traitants) en faisant porter le montant au crédit du(des) compte(s) suivant(s) :

**Modalités de paiement** (cocher ci-dessous la case correspondant à votre situation) :

- Paiement sur le compte de l'entrepreneur individuel
- Paiement sur le compte de chaque entrepreneur en cas de groupement
- Paiement sur le compte commun, au nom du groupement solidaire
- Paiement sur le compte commun, au nom du mandataire du groupement solidaire

**joindre un ou des RIB en ANNEXE N °3**

**J'affirme sous peine de résiliation pour faute du marché ou de sa mise en régie que la Société pour laquelle j'interviens / que le groupement pour lequel j'interviens<sup>2</sup> ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner décrit aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la Commande Publique.**

Fait en un seul original.....**Signature et cachet du candidat :**.....

A....., le .....

---

<sup>2</sup> Rayer la mention inutile

**CADRE RESERVE A LA FPNR**

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement :

A Paris, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur, M. le Président de la FPNR



**CADRE RESERVE A LA FPNR EN CAS DE DEMANDE DE NANTISSEMENT**

*En cas de nantissement de créance portant sur une prestation à bon de commande, le titulaire devra impérativement adresser au pouvoir adjudicateur un courrier demandant la délivrance d'un certificat de cessibilité de créance du montant partiel ou total de la créance (ce certificat de cessibilité de créance sera annexé au bon de commande y afférent).*

## **ANNEXE N° 1**

### **PRESENTATION DU SOUMISSIONNAIRE**

#### **A. Présentation des moyens matériels**

#### **B. Présentation des moyens humains**

#### **C. Qualification des intervenants avec mention de leurs diplômes et des éventuelles certifications professionnelles**

## ANNEXE N° 2

« EXPERIENCES ET PISTES DE REFLEXIONS »

**A. Expérience du candidat en matière de conception**, en détaillant les travaux de réhabilitation et/ou de modification de bâtiments tertiaires dont il a personnellement assuré la conception ces trois dernières années :

**B. Expérience du candidat en matière de direction d'exécution de travaux de réhabilitation et/ou de modification de bâtiments tertiaires ces trois dernières années :**

**C. Premières pistes de réflexions proposées pour répondre au préprogramme de travaux présenté en article 8 et dans le respect du coût prévisionnel des travaux défini dans ce préprogramme :**

## **ANNEXE N° 3**

RIB

## **ANNEXE N° 4**

ATTESTATION D'ASSURANCE